

À l'issue de cette formation, les stagiaires disposent des outils permettant de détecter des problèmes d'accessibilité, proposer des solutions de corrections pertinentes, expliquer l'impact sur les personnes handicapées et rédiger une déclaration d'accessibilité numérique.

Les ressources fournies aux stagiaires leur offrent un gain de temps dans leur pratique de l'audit et favorisent leur autonomie.

Le format hybride permet grâce à un cours en ligne d'acquérir les bases de l'accessibilité numérique en toute autonomie et de se concentrer, lors des journées en groupe, sur les aspects métiers, la mise en pratique et les échanges.

Objectifs

- **Déetecter les erreurs d'accessibilité d'un site web** en utilisant le RGAA afin d'obtenir un taux de conformité et la liste des types d'erreurs dans la page.
- **Concevoir une solution de correction** en se basant sur les tests du RGAA qui définissent le périmètre technique dans le but de permettre une réparation.
- **Informier et conseiller les parties prenantes** en définissant le contexte légal et technique de l'accessibilité numérique et en rappelant les obligations qui font suite à un audit réalisé afin de permettre de se conformer à la législation en vigueur.
- **Restituer aux parties prenantes d'un site web les impacts des défauts d'accessibilité sur les personnes en situation de handicap** en mettant en perspective les erreurs techniques et leurs effets concrets sur la navigation sur le web par les personnes concernées, dans le but de leur permettre de résoudre les problèmes.
- **Évaluer les correctifs techniques à la suite d'un audit** en utilisant ses connaissances des impacts utilisateurs et les obligations décrites par le RGAA afin de déterminer si la correction est conforme.

Pourquoi choisir cette formation ?

- **Certification reconnue par l'État** : cette formation prépare à la seule [certification enregistrée par France Compétences pour l'audit d'accessibilité numérique](#).
- **Formation opérationnelle** : les stagiaires s'approprient la méthodologie et les outils d'Access42.
- **Équipe experte** : Access42 est une [référence française en accessibilité numérique](#). Nos formateurs et formatrices sont des [spécialistes en activité](#) qui accompagnent de nombreuses organisations dans leur démarche de mise en conformité.

Programme

S'approprier les principes de l'accessibilité numérique (2 heures de cours en ligne obligatoire)

Important : ce cours en ligne est obligatoire et doit être réalisé de manière individuelle avant la première journée de formation en groupe.

- Découvrir les enjeux liés au handicap et à l'accessibilité numérique
- Comprendre comment les défauts d'accessibilité numérique impactent les personnes handicapées
- Respecter les obligations légales en matière d'accessibilité numérique dans le cadre du RGAA et de la norme européenne EN 301 549

Acquérir une méthodologie pour auditer l'accessibilité numérique d'un site web avec le RGAA (5 journées de 7 heures en groupe)

Les journées de formation en groupe alternent les temps d'explications et de démonstrations par le formateur ou la formatrice et la mise en application par les stagiaires.

Prendre en compte les besoins des personnes handicapées

- Découvrir l'usage des technologies d'assistance par les personnes handicapées
- Intégrer les différents modes de navigation et de consultation dans son activité

S'approprier les outils de l'auditeur ou de l'auditrice

- Prendre en main des outils d'aide à la détection d'erreur
- Utiliser une grille d'audit

Comprendre les critères du RGAA

- Décomposer un critère et les tests associés
- Prendre en main le glossaire et l'environnement de test du RGAA
- Interpréter un critère au regard des impacts utilisateurs
- Identifier certains cas typiques de non-conformité

Évaluer les critères du RGAA

- Repérer les erreurs selon des vérifications techniques du RGAA
- Distinguer les statuts des critères
- Rédiger des constats d'erreur et des recommandations de correction

Adopter la posture d'un auditeur ou d'une auditrice en accessibilité numérique

- Évaluer ce qui relève d'une erreur d'accessibilité numérique
- Associer une erreur d'accessibilité à un critère
- Arbitrer des non-conformités
- Accompagner un donneur d'ordre dans sa démarche de mise en accessibilité

Restituer les résultats de l'audit

- Expliquer le taux de conformité d'un site au donneur d'ordre
- Différencier le taux de conformité et le niveau d'accessibilité

Auditer un site

- Exercice en autonomie : audit complet d'une page de site

Méthodes et moyens pédagogiques

La formation alterne apports théoriques et exercices pratiques. Pour chaque thématique et chaque critère abordé, le formateur ou la formatrice présente :

- les **cas utilisateurs** et les impacts sur l'accès à l'information ;
- une **méthode de détection** ;
- les **cas particuliers** ;
- un **exemple de rédaction** de la non-conformité dans la grille de relevé.

À l'issue de la formation, les stagiaires disposent :

- d'un support de cours dématérialisé et accessible ;
- d'une grille d'évaluation des critères d'accessibilité ;
- d'une grille d'évaluation des composants riches ARIA.

Modalités d'évaluation

- **Avant la formation** : questionnaire de positionnement en ligne
- **Pendant la formation** :
 - **exercice d'audit d'un site web** : après chaque thématique du RGAA, les stagiaires devront évaluer les critères associés sur un site donné que le formateur ou la formatrice corrigera ensuite ;
 - **exercice final** : lors de la cinquième journée, les stagiaires devront réaliser l'audit complet d'une page en tenant compte de l'ensemble des thématiques du RGAA. L'audit sera ensuite corrigé de manière détaillée par le formateur ou la formatrice ;
 - **questionnaire** d'évaluation des connaissances.
- **Après la formation** : questionnaire de satisfaction

Après avoir suivi cette formation, les stagiaires pourront passer un examen de [certification](#) attestant de leur bonne connaissance des bases techniques nécessaires pour mettre en conformité un site, et maintenir ce niveau d'accessibilité dans le temps.

Important : la certification se déroule en dehors du temps de la formation, sur l'une des sessions d'examen programmées. Il est nécessaire de prévoir un temps supplémentaire pour sa préparation et sa réalisation.

En cas d'inscription par l'intermédiaire du CPF, conformément aux conditions générales d'utilisation de [Mon Compte Formation](#) (PDF disponible dans l'espace Mon Compte Formation), l'inscription et la présentation à l'examen de certification associé sont obligatoires.

En cas de réussite à l'examen, ils disposeront d'un [certificat unique enregistré en ligne sur une blockchain](#). Cela rend les données infalsifiables et permet de prouver à un tiers que les compétences en accessibilité sont authentiques.

Pour en savoir plus, découvrez le [fonctionnement de notre certification à l'accessibilité numérique](#).

Modalités d'accès au cours en ligne obligatoire « S'approprier les principes de l'accessibilité numérique »

Consulter la page dédiée : [Modalités d'accès au cours en ligne obligatoire](#)

Modalités de la formation à distance

Les modalités suivantes sont applicables uniquement si la formation se déroule à distance.

- **Classe virtuelle en groupe** : 35 heures de visioconférence réparties en 5 sessions de 7 heures. Les sessions ont lieu au cours de journées ouvrées consécutives. Aucun temps de travail supplémentaire n'est demandé aux stagiaires en dehors des heures de classe virtuelle.
- **Moyens techniques** : salle de visioconférence avec l'application Zoom ou Microsoft Teams. Les détails de connexion (URL, mot de passe) seront fournis aux stagiaires au plus tard la veille de la première session de formation.
- **Modalités d'assistance technique** : les stagiaires peuvent contacter à tout moment l'équipe chargée de l'organisation de la formation par e-mail et téléphone, par exemple pour demander de l'aide à l'installation ou à la configuration du logiciel de visioconférence. Pendant les heures de travail, l'équipe chargée de l'organisation de la formation répond rapidement aux demandes d'aide.
- **Modalités d'assistance pédagogique** : pendant toute la durée de la classe virtuelle, et à tout moment, les stagiaires peuvent poser des questions au formateur ou à la formatrice.